



## Règlement du concours "Startup Battle"

Edition Limoges 2022

### Calendrier du concours

- Lancement du teasing : 7 septembre 2022
- ouverture des candidatures : 7 septembre 2022
- clôture des candidatures : mercredi 2 novembre à 12h
- journée de captation vidéo-teasing (*date et lieu de captation entre le 7 et le 10 novembre 2022. Date précise indiquée ultérieurement aux candidats retenus*)
- Diffusion des vidéos-teasing : du 24 novembre au 1er décembre 2022
- Clôture des votes "grand public" : le 1er décembre 2022 à 16h
- Soirée de pitch devant public et jury : 1er décembre 2022

### Contact

L'ensemble des informations relatives au concours sont disponibles sur le site

[www.lafrenchtech-limousin.com](http://www.lafrenchtech-limousin.com) .

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez également contacter

[contact@lafrenchtech-limousin.com](mailto:contact@lafrenchtech-limousin.com) et au 05 55 71 39 70.

### Conditions d'éligibilité

#### Éligibilité

Pour être éligible, le dossier de candidature doit impérativement être complet.

Le formulaire de candidature est accessible ici sur le site [www.lafrenchtech-limousin.com](http://www.lafrenchtech-limousin.com) et via

<https://forms.gle/nRZ2FFFQ8VGVRYd16>

Le concours est ouvert aux participants remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

**1> Être porteur de projet de création d'entreprise innovante et numérique ou Être dirigeant de startup innovante et numérique :**

- **Inférieur ou égal 3 ans d'existence,**
- **Inférieur ou égal à 2 salariés (ETP),**
- **Inférieur ou égal 150 000 € de CA.**

> Être **immatriculé en Haute-Vienne** (ou pour les porteurs de projet non immatriculé, être résidant en Haute-Vienne)\*

\* *Les porteurs de projets et startups extérieurs au département mais bénéficiant d'un accompagnement (incubation, accélération, ...) par une structure établie sur le territoire de Limoges Métropole peuvent également candidater.*

> S'engager **à participer à la séance de captation vidéo-teasing** prévue la semaine du 7 au 10 novembre à Limoges (date et lieu précisés ultérieurement) **ET à la soirée de pitch prévue le 1er décembre 2022 à Limoges (lieu à venir).**

NB: Sous réserves de changements liés aux contraintes sanitaires à la date de l'événement.

### Modalités de participation

Toute candidature ne remplissant pas les conditions d'éligibilité pourra être refusée. Si une cause d'inéligibilité venait à être connue postérieurement à l'attribution d'un prix, le lauréat ne pourra pas bénéficier effectivement de la dotation prévue.

### Modalités



## Règlement du concours "Startup Battle"

La participation au concours est gratuite.

Chaque candidat ne pourra présenter qu'un seul dossier.

Les frais afférents à la présentation de candidature (frais de déplacements par exemple) sont à la charge de chacun des candidats. Aucun remboursement ne sera effectué.

### **Dépôt des dossiers de candidature**

Le présent règlement et le lien vers le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site [www.lafrenchtech-limousin.com](http://www.lafrenchtech-limousin.com). Le formulaire devra être rempli en langue française. Toute candidature transmise par un autre moyen que ce formulaire ne sera admise sous risque de rejet de la candidature.

Le formulaire peut être rempli jusqu'au **mercredi 2 novembre à 12h**. Passé cette date, aucun dossier ne sera accepté.

### **Validité des candidatures**

Seront réputées nulles les candidatures :

- Réalisées au moyen de coordonnées incomplètes, erronées ou frauduleuses
- Illisibles ou incomplètes,
- Non-conformes au règlement,
- Émanant d'une structure faisant l'objet d'une procédure collective (plan de sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire,...),
- Envoyées après la date limite de dépôt des candidatures,
- Non-transmises via le formulaire en ligne.

Tout candidat dont la candidature sera déclarée nulle, pourra se voir déchu de la qualité de gagnant et du prix attribué. Les candidats autorisent expressément les organisateurs du concours à effectuer toutes les vérifications légales concernant leur identité et leurs coordonnées.

### **Engagement des candidats**

Tout candidat au Concours s'engage à :

- Accepter le prix sous sa forme attribuée sans possibilité de faire l'objet d'aucun échange ;
- Détenir les droits de propriété intellectuelle de l'innovation présentée ou être autorisé par les co détenteurs à candidater à la « battle ». Les candidats garantissent les organisateurs de toute condamnation qui serait prononcée contre eux sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attaché au projet présenté. Les membres du jury et les organisateurs du concours ne peuvent être tenus juridiquement responsables en cas de publication par un tiers ou par les candidats de travaux protégés ;
- Autoriser par avance et à titre gracieux, les organisateurs et les différents partenaires à publier, reproduire et représenter son nom, adresse et photographie, sur tout support qui pourrait être utilisé dans toute manifestation liée au présent concours, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux des récompenses gagnées ;
- Renoncer à revendiquer tout droit sur son image et faire son affaire de tous les droits de propriété intellectuelle de l'innovation présentée et assumer la responsabilité de toute revendication de tiers à ce sujet ;
- À participer à toute action de communication lancée par les organisateurs ou les partenaires ;
- Le bénéficiaire s'interdit d'utiliser son image et celle de la collectivité dans tout domaine pouvant nuire à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à l'image des organisateurs.

### **Confidentialité**

La liste des dossiers de candidature non retenus ainsi que les délibérations du jury sont confidentielles.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, tout candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il peut s'adresser aux organisateurs du concours au moyen des coordonnées indiquées dans le présent document.



## Règlement du concours "Startup Battle"

### Sélection des dossiers

#### Critères de sélection

Les dossiers des candidats seront évalués et sélectionnés selon les critères suivants :

- Le caractère innovant du projet
- Le potentiel de développement du projet
- La prestation orale du participant lors de l'événement.

La sélection s'effectue en trois temps :

1. Éligibilité des candidatures : Vérification de l'éligibilité des candidatures.
2. Nomination par le jury de présélection : Le jury de présélection a pour mission de sélectionner 12 candidatures pour participer à l'événement. Le jury se réserve le droit de baisser le nombre de candidats retenus pour le bon déroulement de l'événement.
3. Sélection finale : la sélection finale et la nomination de 3 gagnants se fait après la clôture des votes SMS

#### Jury

Le jury est composé par la Communauté French Tech Limousin de membres de l'écosystème French Tech, de partenaires de l'événement et de personnalités qualifiées. Les jurys ne sont pas dans l'obligation de motiver leurs décisions qui sont sans recours.

#### Système de vote

Trois types de vote SMS sont prévus :

Du 24 novembre au 1er décembre 2022 à 16h lors de la diffusion des vidéos teasing des participants sur les réseaux sociaux :

- **Le vote "grand public"** ouvert à tous

Le 1er décembre 2022 après les pitches des participants en live (temps de vote de 5 minutes) :

- **Le vote "jury"** ouvert aux membres du jury
- **Le vote "invité"** ouvert aux invités de la soirée Startup Battle

**Les votes seront comptabilisés et pondérés (chaque vote du Jury aura pour valeur 50, chaque vote "Invité" aura pour valeur 5 et le vote "grand public aura pour valeur 1)**

#### **Déroulé de l'événement Startup Battle**

1. **Une demi-journée sur la période entre le 7 et le 10 novembre 2022** les startups sont invitées à répondre à une interview sous format vidéo-teasing (*la date et le lieu de captation seront indiquées ultérieurement aux candidats ayant été retenus*).
2. **Le 24 novembre à 9h** les vidéos sont diffusées sur les réseaux sociaux de la Communauté French Tech Limousin et le système de vote SMS est ouvert.  
Les startups sont encouragées à partager leur vidéo aux plus grand nombre sur leurs propres réseaux sociaux et à mobiliser leurs supporters à voter pour le N° qui leur aura été attribué (SMS non surtaxé / 1 vote par N° de téléphone).
3. **Le 1er décembre à 16h** le système de vote "grand public" est clos.
4. **La soirée du 1er décembre** à Limoges : les startups ne s'opposent pas les unes aux autres. Chacun à son tour les participants viennent pitcher/présenter leur projet en deux minutes, sans support, devant un public composé des membres du jury, de partenaires, d'invités de l'écosystème et des organisateurs de l'événement. A la suite de ces deux minutes de présentation, le jury pose une question de son choix, et le participant dispose alors de deux minutes pour y



## Règlement du concours "Startup Battle"

répondre.

A la suite des pitches de l'ensemble des participants, un temps de vote SMS de 5 minutes est ouvert au public invité et au membre du jury (SMS non surtaxé / 1 vote par N° de téléphone).

5. A la clôture de ce temps de vote les résultats sont comptabilisés et pondérés (cf système de vote) et les 3 gagnants de l'événement sont annoncés.

**Les prix** (dotations en cours de validation)

### **Autres dispositions**

#### **Modification du règlement**

Les organisateurs se réservent tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure. Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge de quelque nature que ce soit ne pourra être retenue contre les organisateurs. En cas de modification du présent règlement, les organisateurs s'engagent à en faire parvenir la teneur aux candidats, au plus tard dans les quinze jours avant la tenue des évaluations.

#### **Litige**

Toute contestation d'un ou plusieurs points du règlement ainsi que tout litige pouvant être issu du présent concours feront l'objet d'une décision sans appel rendue après délibération du jury.